

RAPPORT D'ACTIVITÉ



smbva

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
DE L'AGLY

2021



SOMMAIRE

LE BASSIN VERSANT DE L'AGLY	3
LE SMBVA	5
LES MEMBRES	6
LES MISSIONS	7
LA GOUVERNANCE	9
L'ÉQUIPE	13
LES FINANCES	14
LES GRANDS DOSSIERS DU SMBVA	19
LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS	19
LE PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D' ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES	20
LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	22
LE CONTRAT DE BASSIN VERSANT	23
LES ACTIONS DU SMBVA	24
L' ENTRETIEN ET LA SECURISATION DES DIGUES DE L'AGLY MARITIME	24
LES PROJETS DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	25
LES TRAVAUX POST-CRUE DE JANVIER 2020	26
LES TRAVAUX D' ENTRETIEN DES COURS D'EAU	27
L' OBSERVATOIRE DES DEBITS D' ETIAGE	28
LA GESTION D' UNE SECHERESSE IMPORTANTE	30
L' ANIMATION DES PROGRAMMES « CAPTAGES PRIORITAIRES »	31
LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	32
UN PREMIER COURS D'EAU DISTINGUE EN « BON ETAT »	32
LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION	33

Trois secteurs se distinguent sur le bassin versant de l'Agly :



Les Corbières :

Assis sur des roches calcaires renfermant un vaste système karstique, le massif des corbières constitue la partie nord du bassin versant de l'Agly. Les milieux naturels ouverts (garrigue) et la viticulture autour de Paziols et Tuchan occupent principalement ce secteur, composant un ensemble collinaire dépassant rarement 500 m d'altitude.

Le Verdoble, le Tarrasac et le Torgan sont les principaux cours d'eau de ce secteur.

Le Fenouillèdes :

Occupant la partie amont du bassin versant de l'Agly, le Fenouillèdes se situe dans des altitudes comprises entre 300 m et 1 400 m. Marqué par une géologie complexe, le Fenouillèdes présente des paysages très variés. On pourra distinguer le synclinal du Fenouillèdes, entre Caudies-de-Fenouillèdes et Estagel où s'écoulent la Boulzane et le Maury, les coteaux viticoles au cœur du Fenouillèdes et la plaine viticole entre Latour-de-France, Montner et Estagel.

L'Agly, la Boulzane, la Désix et le Maury sont les principaux cours d'eau de ce secteur.



La plaine du Roussillon :

Située sur la partie orientale du bassin versant jusqu'à l'embouchure de l'Agly, la plaine du Roussillon est partagée entre vignoble, arboriculture et maraîchage. Concentrant la majeure partie de la population et des activités du bassin versant de l'Agly, la plaine du Roussillon présente un risque important lié aux inondations par débordement de l'Agly.

Sur la frange littorale, les stations balnéaires du Barcarès et de Torreilles enserrant l'embouchure de l'Agly.

LE SMBVA

Après de nombreuses crues de l'Agly et de ses affluents et face aux enjeux importants liés à l'eau sur le territoire, le constat suivant a été dressé en 2012 par les acteurs du bassin versant :

- Un manque de vision globale et de cohérence des interventions entre les acteurs de l'amont et de l'aval de l'Agly ;
- Des Communes et Communautés de Communes n'ayant pas la bonne échelle pour intervenir efficacement sur les cours d'eau et présentant des moyens très contrastés ;
- Des enjeux et une réglementation complexes nécessitant un haut niveau de technicité ;
- Des financements de plus en plus conditionnés à la mise en œuvre d'une gestion à l'échelle de l'ensemble d'un bassin versant.

Face à cette situation, la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et le Département des Pyrénées-Orientales se sont associés pour animer le projet de structuration du bassin versant de l'Agly. Avec l'appui de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, un important travail d'animation a été mené par ces partenaires auprès des Communautés de Communes de l'Aude et des Pyrénées-Orientales présentes sur le bassin versant.

En novembre 2013, après les discussions les missions d'un syndicat, son mode de gouvernance et la clé de financement, les premiers statuts du SMBVA ont été adoptés par un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des Communautés de Communes. Suite aux élections municipales de 2014, la procédure administrative de création du syndicat a pu être finalisée et ainsi aboutir à la création du SMBVA au 1^{er} janvier 2015.

Dans un premier temps, le SMBVA ne couvre que la partie du bassin versant située dans les Pyrénées-Orientales. Après un an de fonctionnement, un premier élargissement de périmètre du syndicat lui permet de couvrir la source de l'Agly côté audois ainsi que l'ensemble du bassin versant du Verdoble.

Enfin, lors de l'organisation de la compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), le syndicat a vu son périmètre s'élargir en 2018 sur la haute vallée de la Boulzane ainsi que sur le périmètre de la zone protégée par les digues de l'Agly maritime dans la plaine de la Salanque pour atteindre son périmètre actuel.



LES MEMBRES

Le SMBVA est actuellement ainsi composé des membres suivants :

- Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
- Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée
- Communauté de Communes Agly Fenouillèdes
- Communauté de Communes Conflent Canigou
- Communauté de Communes Limouxin
- Communauté de Communes des Pyrénées Audoises
- Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois



LES MISSIONS

Créé dans le but de favoriser une gestion équilibrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Agly, le SMBVA exerce plusieurs missions.

Réaliser les travaux d'entretien des cours d'eau

La majorité des propriétaires fonciers ne réalisant pas l'entretien de leurs berges, le SMBVA prend en charge l'entretien des cours d'eau afin de réduire le risque d'inondation et de préserver les milieux aquatiques. Pour cela le syndicat a élaboré un programme global de travaux de restauration des milieux aquatiques jusqu'en 2021.



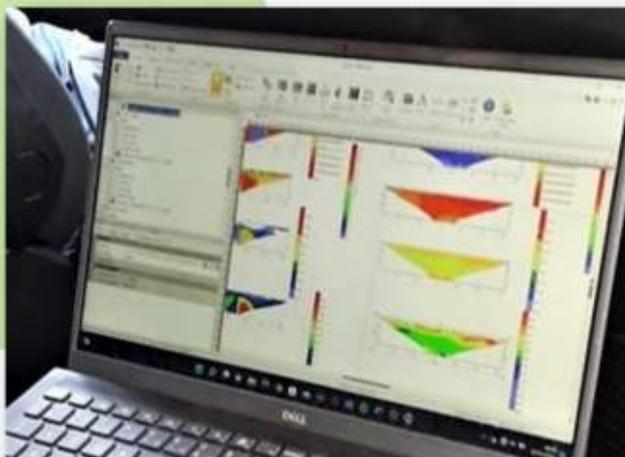
Gérer les digues de protection contre les inondations

Afin d'avoir une seule structure en charge des digues à l'échelle du bassin versant, le SMBVA va progressivement se voir confier la gestion de ces ouvrages d'ici 2020. Le syndicat aura la charge d'entretenir ces ouvrages, de les surveiller au quotidien et de vérifier régulièrement leur solidité en cas de crue.

Animer l'élaboration de documents de gestion concertée du bassin versant

Afin de coordonner les actions de l'ensemble des acteurs du bassin versant de l'Agly, le SMBVA anime l'élaboration des politiques de gestion des cours d'eau.





Améliorer la connaissance

Afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'Agly et de ses affluents ou de mieux connaître certaines problématiques, le SMBVA porte des études à l'échelle du bassin versant afin de construire des politiques de gestions basées sur des connaissances solides

Sensibiliser le grand public

L'évolution des comportements nécessite un long travail d'information et de sensibilisation du public. Le SMBVA met en œuvre des opérations de sensibilisation et élabore des documents d'information au grand public



Accompagner les acteurs du bassin versant

Afin de faciliter la mise en œuvre d'actions, le SMBVA conseille et accompagne les porteurs de projets qui souhaitent mettre en œuvre des actions favorables à la préservation des cours d'eau et à la prévention des inondations

LA GOUVERNANCE

Chaque membre du SMBVA nomme parmi ces élus communautaires les membres du Comité Syndical, le nombre de ces membres est défini pour chacun dans les statuts du Syndicat.

Le comité syndical du SMBVA, composé de 44 délégués, est l'instance qui débat et délibère sur les actions à engager et décide du fonctionnement de cette structure, à sa tête 1 Président et 4 Vice-Présidents :



Le comité syndical, est chargé d'administrer et de gérer le syndicat, exerce toutes les fonctions prévues par la réglementation en vigueur, notamment :

- Il élabore le règlement intérieur, vote le budget et approuve les comptes ;
- Il fixe les effectifs de son personnel ;
- Il gère les biens du syndicat mixte ;
- il règle par ses délibérations les affaires de la compétence du syndicat mixte ;
- Il définit chaque année le programme d'études et de travaux à réaliser dans le cadre de l'objet du syndicat.

**22 délégués élus par
Perpignan Méditerranée Métropole :**

- Bruno VALIENTE CALCE,
- Claude BOMPARD Cases de Pène,
- Théophile MARTINEZ Cases de Pène,
- Jean-Marie MAROT Cassagnes,
- Philippe FOURCADE Espira de l'Agly,
- Roger FERRER Estagel,
- Frédéric ALOY Le Barcarès,
- Alain FERRAND Le Barcarès,
- Pierre SALA Le Barcarès,
- Daniel BARBARO Montner,
- Estelle DEDEBANT Opoul-Périllos,
- Henri SCHMITT Peyrestortes,
- Joseph SIRACH Rivesaltes,
- Pierre Jean SCHRECK Rivesaltes,
- Joël LEVASSEUR Saint-Hippolyte,
- Patrick MARCOTTE Saint-Hippolyte,
- Alain GOT Saint-Laurent-de-la-Salanque,
- Laurent MALET Saint-Laurent-de-la-Salanque,
- Francis ALIS Tautavel,
- Cécile MARGAIL Torreilles,
- Geoffrey TORRALBA Torreilles,
- Philippe CAMPS Vingrau



**13 délégués élus par la
Communauté de Communes
Salanque Méditerranée :**

- Jean-Jacques LOPEZ Salses le Château,
- Jérôme PALMADE Pia,
- Marc PETIT Clairà,
- Yves PELLET Pia,
- Marjorie GONZALES Clairà,
- Jean PUGINIER Clairà,
- Joëlle ESTELA METOIS CLAIRA,
- Céline DUTILLEUL CIMPELLO Pia,
- Frédéric FUENTES Pia,
- Rémy BERTRAND Padern,
- Jonathan OAKES Paziols,
- Christian CASTIES Soulatgé,
- Béatrice BERTRAND Tuchan.

**CORBIÈRES
SALANQUE
MÉDITERRANÉE**



**5 délégués élus par la
Communauté de Communes
Agly Fenouillèdes :**

- Charles CHIVILO - MAURY,
- Jean-Marc SANCHEZ - CAUDIES-DE-FENOUILLEDES,
- Jean-Philippe STRUILLOU - ANSIGNAN,
- Jacques BAYONA - SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET,
- Marc CARLES - LATOUR-DE-France.



**1 délégué élu par la
Communauté de Communes
Conflent Canigó**

- Claude SIRE - TREVILLACH

**1 déléguée élue par la
Communauté de Communes
du Limouxin :**

- Rolande ALIBERT - CAMPS-SUR-L'AGLY



**1 délégué élu par la
Communauté de Communes des
Pyrénées Audoises**

- Jacques GALY - LAPRADELLE

**1 délégué élu par la
Communauté de Communes
Région Lézignanaise Corbières et Minervois**

- Aaron-Lee GRIMSTONE - DERNACUEILLETTE



VIVRE ENSEMBLE EST SOURCE D'AVENIR

LE BUREAU

Le comité syndical désigne un bureau dont le Président et les 4 Vice-Présidents sont membres de droit. Il comprend des élus de chaque structure membre. Le bureau prépare l'ordre du jour et valide les projets soumis au comité syndical.

Une fois les décisions adoptées, il est chargé, avec le soutien des services, de la mise en œuvre des projets.

Il est composé du Président, des quatre vice-présidents et de 7 délégués élus par le comité syndical sur proposition du Président par EPCI.

Le bureau est renouvelé entièrement au cours de la réunion du comité syndical qui suit chaque élection municipale générale.

Dans l'intervalle, des élections partielles pourvoient aux remplacements des membres démissionnaires ou dont le mandat au nom duquel ils participent au syndicat est venu à échéance.

Les 12 membres du bureau du SMBVA :

• Théophile MARTINEZ

• Charles CHIVILO

• Jérôme PALMADE

• Marc PETIT

• Geoffrey TORRALBA

• Jean-Jacques LOPEZ

• Pierre SALA,

• Rolande ALIBERT

• Jacques GALY

• Claude SIRE

• Jean-Marc SANCHEZ

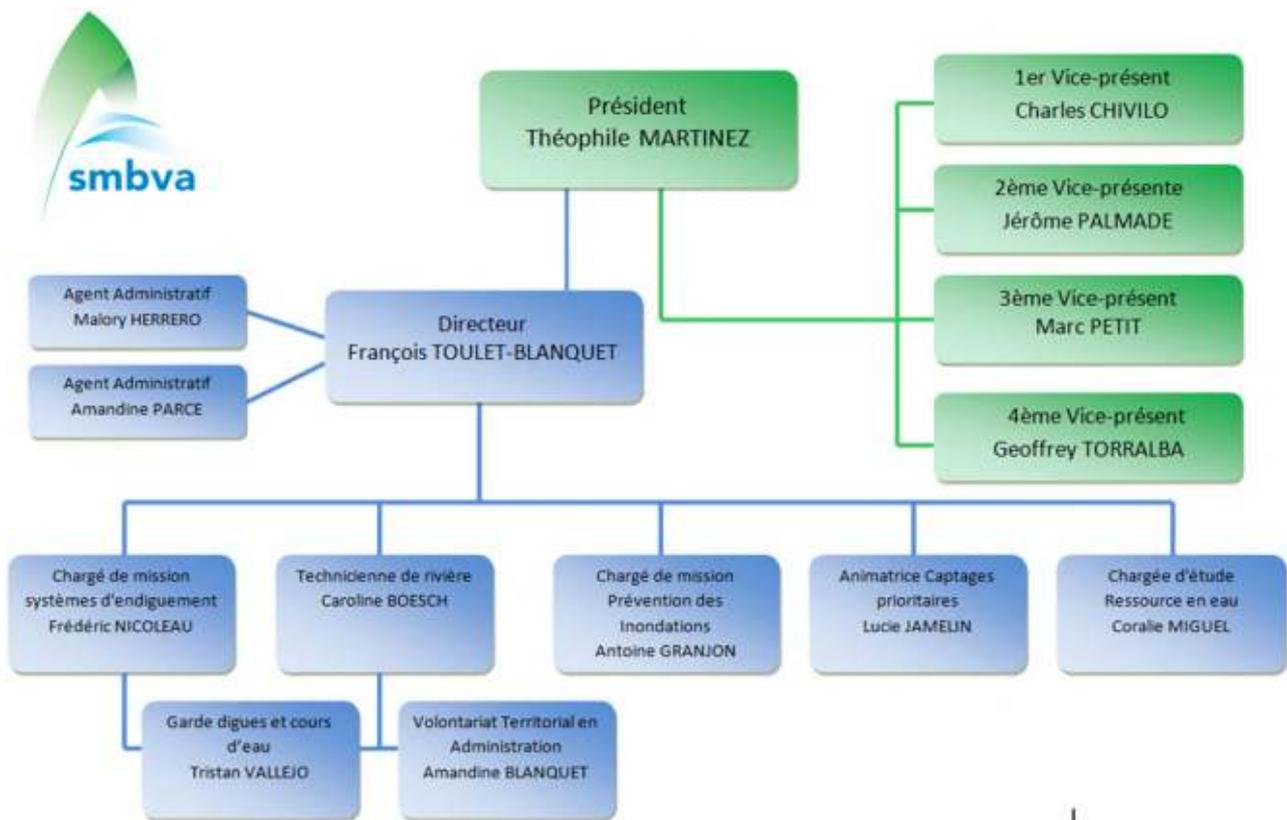
• Aaron-Lee GRIMSTONE



L'ÉQUIPE

En 2021, l'effectif a atteint 10 agents (5 femmes; 4 hommes). 9 agents en postes permanents et 1 Volontariat Territorial en Administration.

L'âge moyen des agents est de 35 ans.



Le SMBVA se caractérise par une forte représentation de la filière technique (8 agents), la filière administrative regroupant 2 agents.

Les agents sont chargés de la mise en œuvre concrète des actions du syndicat, les agents sont spécialisés dans leur domaine de compétence.

- Un pôle de techniciens et ingénieurs.
- Un pôle administratif.

Les agents techniques du SMBVA sont d'astreinte 24h/24 et 7j/7, ils réalisent une veille hydrométéorologique et en cas de survenu d'une crue travaillent en collaboration avec les partenaires de gestion de crise : Préfecture, Mairies,.....

Leurs domaines de compétences se déclinent en 6 pôles principaux :

- La gestion des digues de protection de l'Agly maritime contre les inondations,
- La prévention et sensibilisation sur le thème de l'inondation,
- La gestion et l'entretien des milieux naturels aquatiques,
- La gestion de la ressource en eau,
- L'animation des captages prioritaires du bassin versant,
- La gestion administrative : Finances, marchés publics, ressources humaines, secrétariat, comptabilité et communication.

LES FINANCES

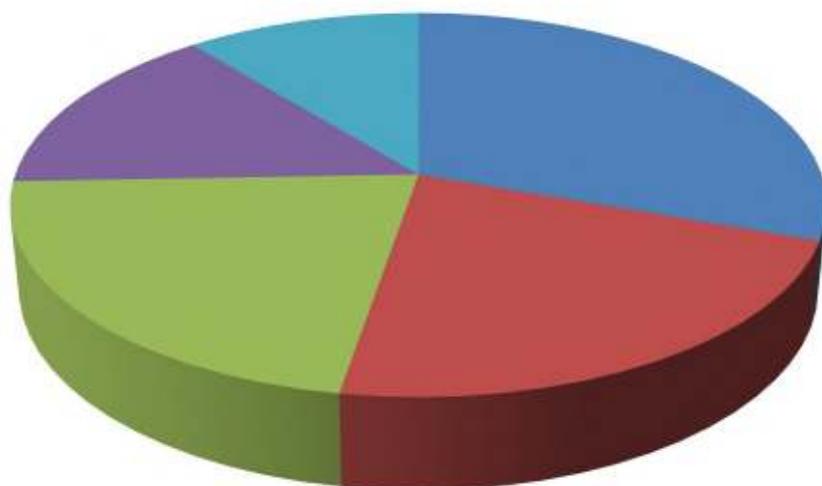
Après une année 2020 fortement déficitaire en lien avec les travaux d'urgence à réaliser suite à la tempête Gloria, l'année 2021 a vu le versement des premières subventions pour ces travaux et fait donc apparaître un résultat de rattrapage nettement excédentaire.

Ainsi l'exercice 2021 fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédents (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédents (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédents (*)
Résultats reportés			663 980,35 €		663 980,35 €	
Opérations de l'exercice	499 327,15 €	973 565,10 €	1 777 268,63 €	2 226 080,31 €	2 276 595,78 €	3 199 645,41 €
TOTAUX	499 327,15 €	973 565,10 €	2 441 248,98 €	2 226 080,31 €	2 940 576,13 €	3 199 645,41 €
Résultats de clôture		474 237,95 €	215 168,67 €			259 069,28 €
Restes à réaliser			372 982,31 €	358 509,38 €	372 932,31 €	358 509,38 €
TOTAUX CUMULES	499 327,15 €	973 565,10 €	2 814 231,29 €	2 584 589,69 €	3 313 508,44 €	3 558 154,79 €
RESULTATS DEFINITIFS		474 237,95 €	229 641,60 €			244 596,35 €

Les principaux postes de dépenses du SMBVA en 2021 ont été les suivants :

Principaux postes de dépenses



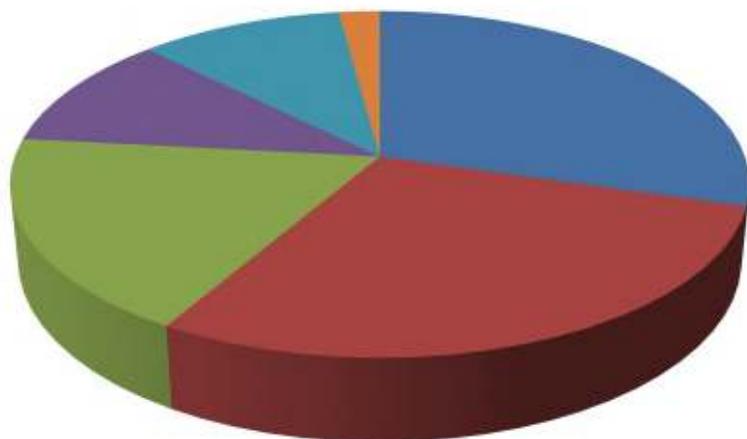
- Masse salariale :
338 420 €
- Travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau :
246 645 €
- Etudes préparatoires aux futurs travaux :
242014 €
- Travaux d'entretien des digues de protection contre les inondations :
163 775 €
- Fonctionnement général et équipement :
120 422 €

Le montant total des participations financières des membres du syndicat s'élève à 531 000 € en 2021, soit 29,8 % des recettes réelles perçues par le syndicat pour assurer ses missions. Les autres recettes sont pour l'essentiel des subventions (912 600 €), Ainsi qu'un emprunt pour le financement des travaux post-crue.

Enfin, au 31 décembre 2021, le capital restant dû total du syndicat s'élève à 313 771 €, dont 110 000 € de capital emprunté à court terme pour les opérations de réparation post-crue dans l'attente du versement des dernières subventions et du FCTVA. La capacité de désendettement du syndicat est ainsi d'environ un an compte-tenu de l'épargne brute du budget 2021.

LES FINANCEURS

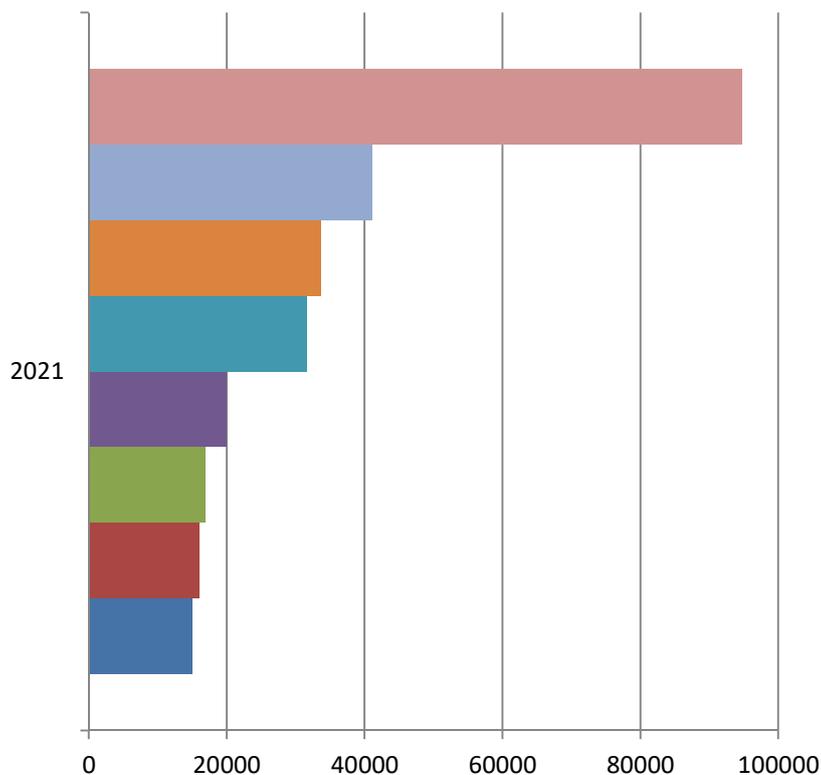
SUBVENTIONS 2021 PAR FINANCEURS



- État : 269056,76 €
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 262983 €
- Conseil Général des Pyrénées Orientales : 95070,89 €
- Europe : 98203,20 €
- Conseil Régional d'Occitanie : 95070,89 €
- Département de l'Aude : 19005,30 €

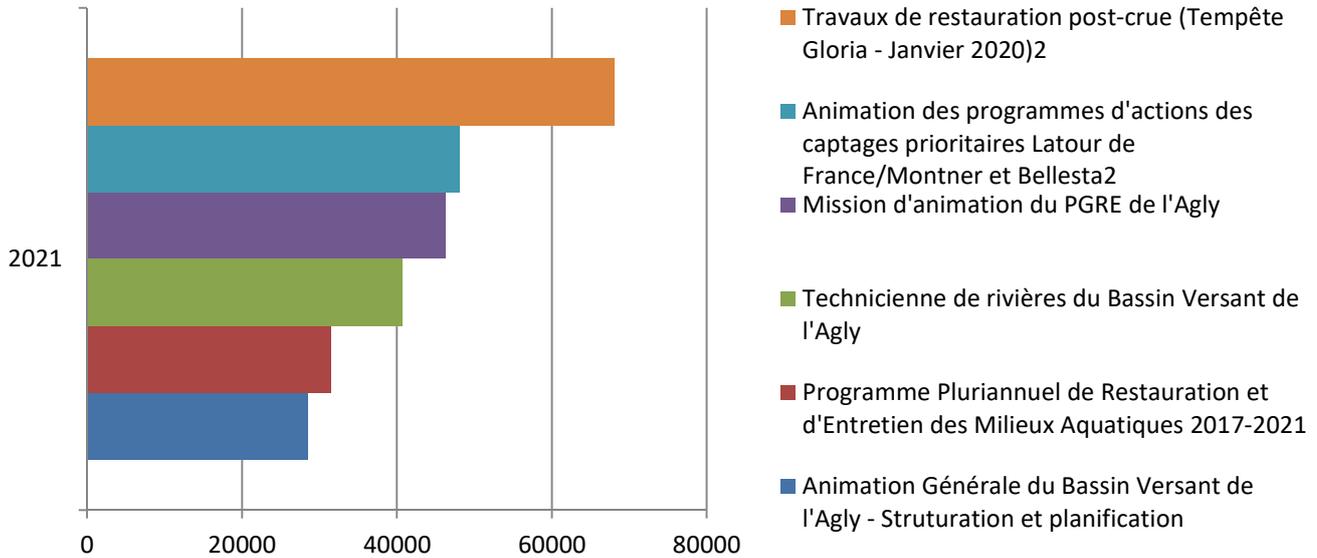


Subventions de l'État -2021

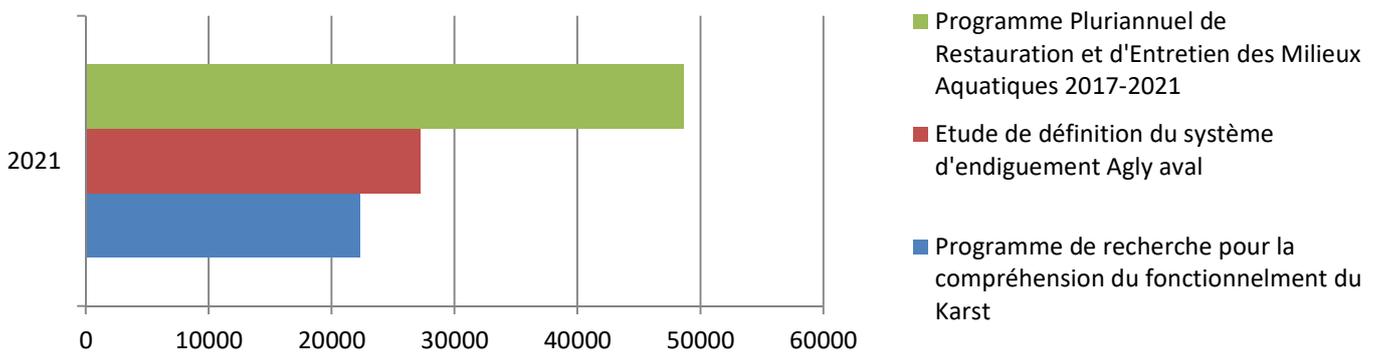


- Travaux de restauration post-crue (Tempête Gloria - Janvier 2020)2
- Analyse multicritères et dossiers règlementaires pour l'aménagements sur les ruisseaux collinaires d'Estagel2
- Observatoire Territorial du Risque Inondation
- Analyse multicritères et dossiers règlementaires pour l'aménagements sur le Verdoube dans la traversée de Tautavel2
- Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments publics
- Modélisation et Avant-Projet Sommaire pour la sécurisation des digues de l'Agly Maritime2
- Animation du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) d'intention Agly et élaboration du futur PAPI complet
- Vonlatariat Territorial Administratif

Subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse -2021

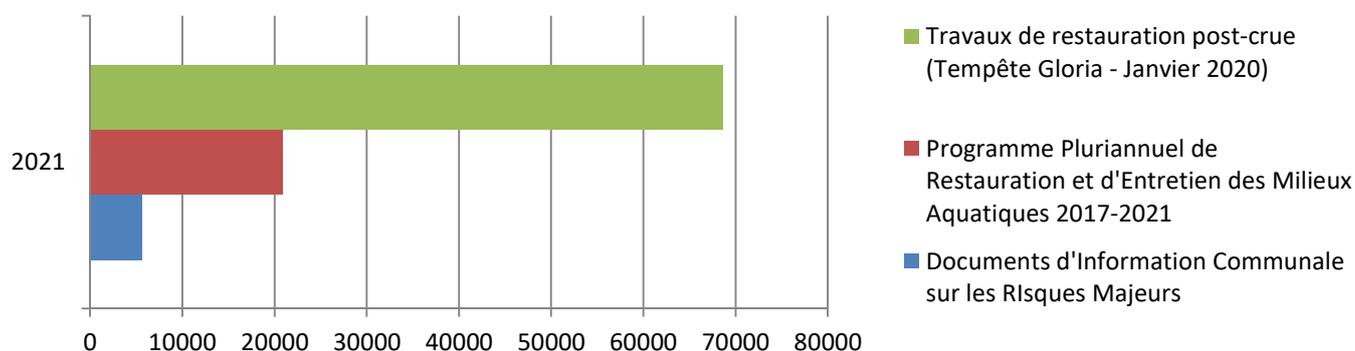


Subventions de l'Europe -2021

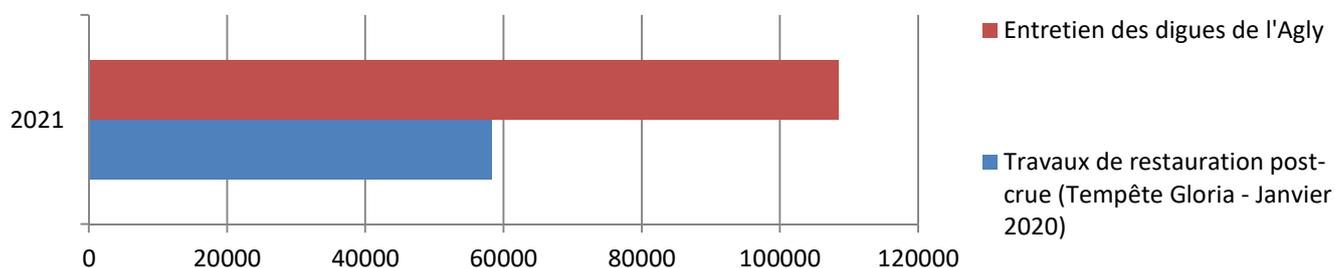




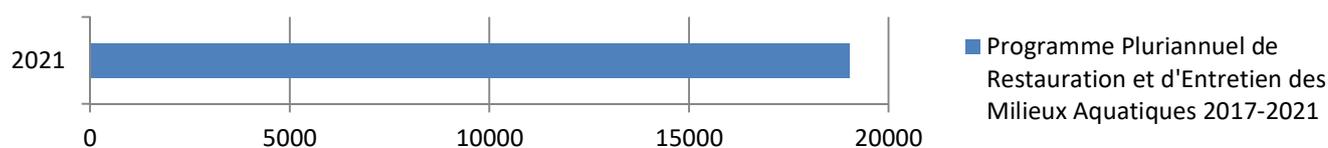
Subventions de la Région Occitanie -2021



Subventions du Conseil Général des Pyrénées Orientales -2021



Subventions du Conseil Général de l'Aude -2021



Le coût de la tempête Gloria pour le SMBVA



**L'Agly à St Paul de Fenouillet,
janvier 2020**

L'année 2021 a vu l'engagement des derniers travaux de remise en état des digues et des cours d'eau suite à la crue de janvier 2020. Au total, le coût de ces travaux sera de 489 527,97 €HT* dont :

- Travaux de réparation des digues : 270 160,31 €,
- Travaux de restauration de la végétation du couloir endigué : 67 950,00 €,
- Travaux de remise en état des cours d'eau dans les Pyrénées-Orientales : 65 182,66 €,
- Travaux de remise en état des cours d'eau dans l'Aude : 86 235,00 €.

Ces travaux ont fait l'objet des aides financières suivantes :

- Etat : 135 317 €
- Région Occitanie : 73 429 €
- Département 66 : 58 290 €
- Agence de l'eau : 60 567 €



**L'Agly, Barrage de Caramany,
janvier 2020**

L'autofinancement de ces travaux a fait l'objet d'un emprunt afin d'éviter un impact trop important sur les cotisations du syndicat.

* A ces coûts supportés par le SMBVA viennent s'ajouter les coûts des autres dégâts (habitations, infrastructures d'eau potable et d'assainissement, chemins DFCI, barrage de l'Agly, canaux d'irrigation...)



**Claira,
janvier 2020**



**Le Verdoube à Tautavel,
janvier 2020**



**La Boulzane à Gincla, janvier
2020**

LES GRANDS DOSSIERS DU SMBVA

LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est l'un des dossiers les plus importants portés par le syndicat puisqu'il permet de mobiliser des subventions de l'Etat en matière de protection contre les inondations.

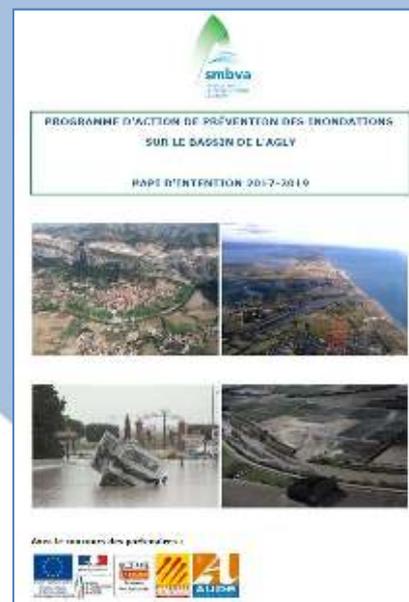
2021 a été une année charnière pour cet outil puisqu'elle a vu la fin du premier PAPI et l'entame d'un nouveau programme.

En effet, depuis 2017, un premier PAPI a permis de financer les premières actions permettant une réduction du risque d'inondation mais également les études préalables aux importants travaux en cours de préparation.

Au total, ce premier PAPI a permis la mise en œuvre de 23 actions pour un montant total d'environ 1 000 000 €.

Par exemple ce premier programme a vu entre autres la réalisation des actions suivantes :

- Pose de repères de crues
- Formations des élus du bassin versant à la gestion des risques d'inondation
- Recensement des Zones d'Expansions de Crues du bassin versant de l'Agly et faisabilité d'implantation d'un barrage sur le Verdoble
- Recensement des enjeux exposés au risque d'inondation et construction d'un programme de réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants
- Etudes préparatoires aux travaux de protection des communes de Tautavel, Estagel et Tuchan
- Etudes préparatoires aux travaux de sécurisation des digues de l'Agly Maritime



Après ce premier PAPI, le SMBVA a entamé en 2021 l'élaboration d'un nouveau PAPI pour la période 2023 – 2028.

Le deuxième semestre a ainsi vu la conduite d'une consultation du public sur internet réalisée d'août à septembre 2021 afin de connaître les attentes et priorités des habitants du bassin versant en matière de protection contre les inondations. 6 ateliers ont également été conduits en septembre 2021 afin de construire le programme d'actions avec un panel d'acteurs le plus large possible.

Avec les 170 contributions de la consultation, les résultats des ateliers ainsi que l'ensemble des connaissances acquises grâce au PAPI précédent, un diagnostic complet du risque d'inondation a pu être réalisé et les grandes priorités stratégiques ont été déterminées avec les élus et partenaires institutionnels du syndicat réunis au sein d'un comité de pilotage dédié à l'élaboration de ce nouveau PAPI.

L'objectif du syndicat est ainsi de finaliser l'élaboration de ce nouveau programme mi-2022 pour une mise en œuvre à partir de 2023.

LE PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES



*Ci-dessus et ci-dessous :
Chantiers de Cases-de-Pène*

Depuis 2017, le SMBVA met en œuvre un programme quinquennal de travaux de restauration et d'entretien des Milieux Aquatiques du bassin versant de l'Agly.

Pour cela il bénéficie d'une Déclaration d'Intérêt Général et de financements de l'Union européenne, de l'Agence de l'Eau de la Région Occitanie et du Département de l'Aude. Ce programme prévoit chaque année des travaux sur une vingtaine de kilomètres de cours d'eau pour un budget de 200 000 €HT par an.

L'année 2021 a ainsi vu la finalisation de la quatrième tranche de travaux et le démarrage de la dernière tranche à l'automne compte-tenu des périodes autorisées pour ces interventions en cours d'eau.



*Traitement des atterrissements
à Espira de l'Agly*



Chantier à Padern

Ce programme devant s'achever au printemps 2022, le SMBVA a entrepris l'élaboration d'un nouveau programme pour cinq nouvelles années.

Pour cela, suite à la mise à jour du diagnostic des ripisylves des cours d'eau, élus et agents du syndicats ont établi un nouveau projet de programmation pluriannuelle qui a été soumis pour consultation à l'ensemble des Maires du bassin versant à l'automne.

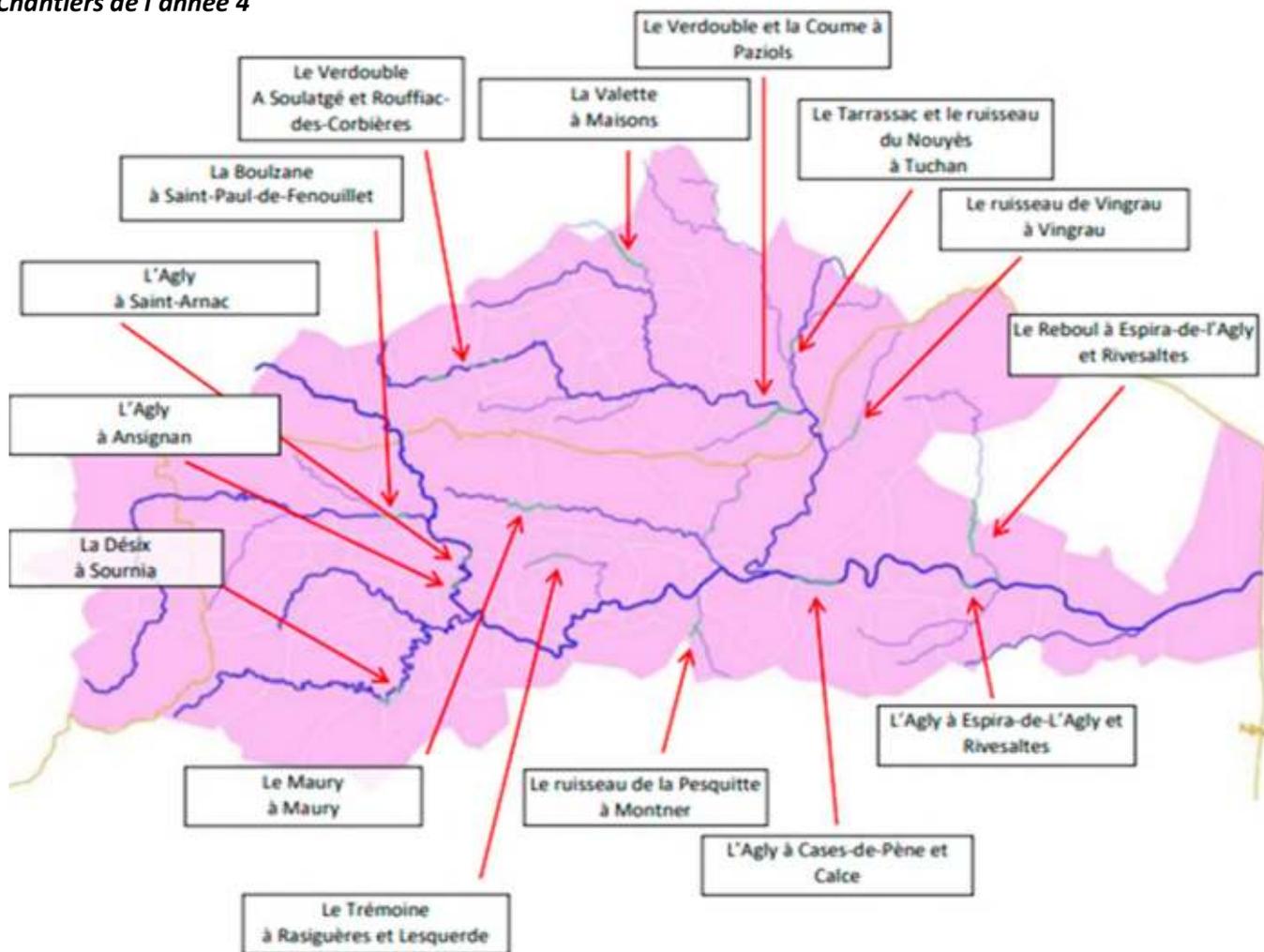
Outre la poursuite des interventions du syndicat pour l'entretien des ripisylves, ce nouveau plan prévoit la prise en charge du débroussaillage des principales traversées urbaines soumises au risque d'inondation ainsi qu'un volet spécifique à l'entretien des atterrissements de l'Agly, du Verdoubert et du Terrassac.



Etat des lieux de la Llobère

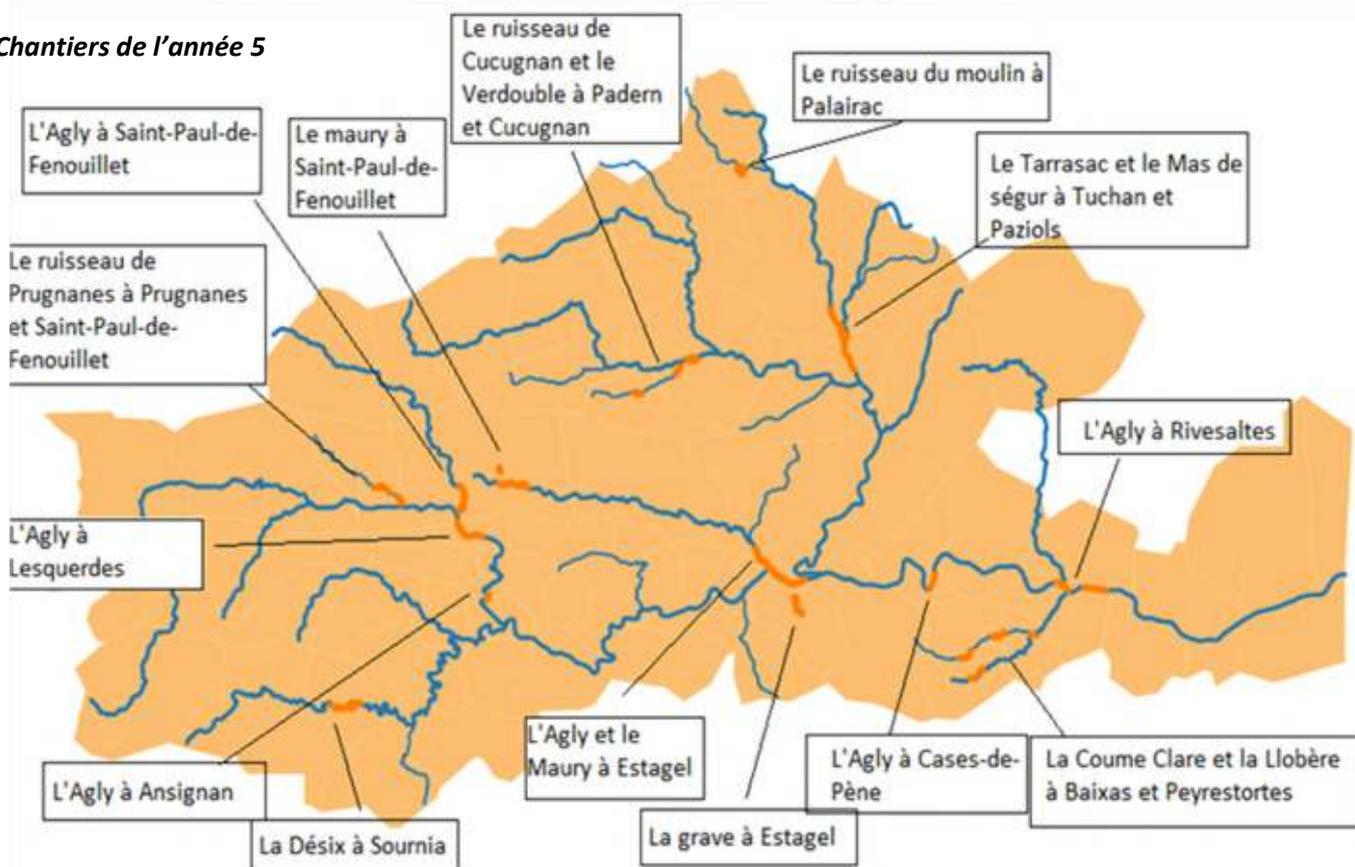
Le démarrage de nouveau programme est attendu pour septembre 2022 après obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général pluriannuelle.

Chantiers de l'année 4



Localisation des chantiers

Chantiers de l'année 5



LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Depuis l'entrée en vigueur de ce document en 2018, le SMBVA assure le suivi régulier de la mise en œuvre du PGRE. Des échanges téléphoniques et rencontres sont ainsi régulièrement organisés avec les gestionnaires de canaux d'irrigation et les maîtres d'ouvrage des actions PGRE. En 2021, le suivi de la mise en œuvre s'est étalé de la mi-mars à la mi-juin, avec la mise à jour :

- Du tableau récapitulatif des prélèvements par secteurs et par canal
- Du tableau de bord de la mise en œuvre des actions du PGRE a été mis à jour (annexe 2)

Des gestionnaires de canaux ont également été accompagnés dans certaines de leurs démarches : dossiers de subvention, courbe de tarage, travaux à réaliser, etc. (canal de Paziols, canal d'Ansignan, canaux de l'ASA Agly Amont, centrale hydroélectrique de Moulin Isard, canal de Tautavel, canal de Latour-de-France, Estagel et Montner, canal du Rapidel, canal de Clair).



Un comité de pilotage de bilan de la mise en œuvre du PGRE pour l'année 2020 a eu lieu le 10 juin 2021.



Canal de Saint Arnac

Enfin, en prévision de la prolongation du PGRE jusqu'en 2024, un premier comité technique dédié à la question de l'eau potable a eu lieu le 6 décembre 2021. Cette réunion de travail a permis de discuter de la prise en compte de l'Eau Potable actuellement dans le PGRE, et des éléments à améliorer ou préparer lors de la prolongation.

LE CONTRAT DE BASSIN VERSANT

Afin de planifier l'activité d'ensemble du syndicat pour l'atteinte et la préservation du bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques, le SMBVA, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Occitanie se sont engagés en 2021 dans l'élaboration d'un outil contractuel multithématique qui couvrira la période 2022 – 2024.

Outre l'organisation des actions menées par le syndicat, cet outil permettra de mobiliser des financements bonifiés de l'Agence de l'Eau pour les trois prochaines années.

Les objectifs visés par cet outil seront les suivants :

- Réaliser un contrat de rivières
- Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur le fonctionnement des milieux aquatiques et l'hydrologie des cours d'eau
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques du bassin versant de l'Agly
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et préparer sa révision
- Poursuivre la dynamique engagée pour la réduction des contaminations aux produits phytosanitaires et explorer des nouveaux leviers d'actions
- Initier une mission d'animation et de connaissance des systèmes karstiques des Corbières

Ces objectifs seront ainsi déclinés en actions avec des engagements financiers des partenaires signataires de ce contrat de bassin versant prévues pour le printemps 2022.



La signature du précédent contrat en 2015

LES ACTIONS DU SMBVA

L'ENTRETIEN ET LA SECURISATION DES DIGUES DE L'AGLY MARITIME

Le SMBVA est gestionnaire des digues de l'Agly maritime depuis 2020. Il lui appartient à ce titre de procéder aux opérations de surveillance, d'entretien et de réparation des digues.



Travaux de réparation TDA



Travaux d'entretien COROMINAS

L'entretien de la voie verte de l'Agly sur la digue située en rive gauche est quant à lui réalisé par la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole sur leurs périmètres respectifs.

Suite à la tempête Gloria de janvier 2020, la SMBVA a réalisé un diagnostic approfondi de la végétation du lit endigué de l'Agly. En 2021, un programme pluriannuel de restauration de la végétation a été entrepris. Il vise à réduire la présence de végétation, éviter le rehaussement du lit de l'Agly et rendre sa capacité hydraulique au couloir endigué, pour éviter des débordements lors des crues fréquentes.

Gestion de la végétation



Gestion des atterrissements



LES PROJETS DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

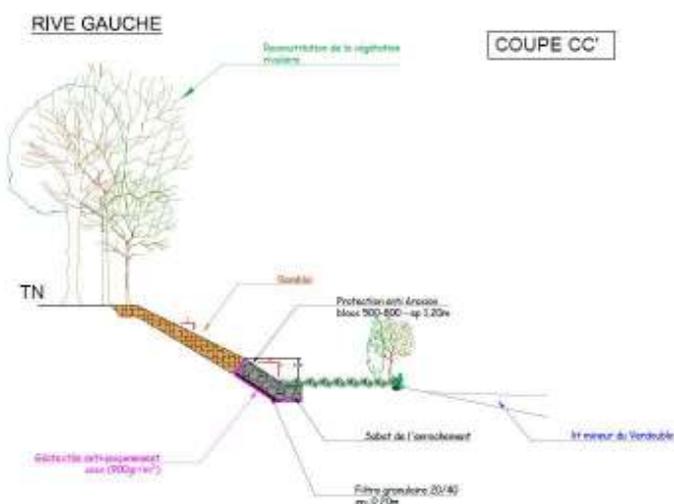
Depuis 2019, le SMBVA s'est vu transférer la maîtrise d'ouvrage de projets de protection contre les inondations. Trois projets sont ainsi à l'étude sur les communes d'Estagel, Tautavel et Tuchan.

Dans le cadre du PAPI d'intention, les études d'avant-projet ainsi qu'une analyse multicritère sont en cours d'achèvement sur ces trois dossiers.

Sur Tautavel, les plans d'avant-projet sont achevés et l'analyse multicritère se révèle positive. Ce projet sera ainsi inscrit au PAPI en 2022 pour permettre le financement. Les études environnementales vont démarrer.

Afin de gagner le plus de temps possible, le SMBVA a engagé en 2021 un portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Perpignan Méditerranée pour l'acquisition des terrains.

La concertation avec les élus et les riverains a commencé, le projet rencontre un écho favorable.



Dessin en coupe du projet



2002, crue dans le centre d'Estagel

S'agissant du projet d'Estagel, il se compose de quatre aménagements sur la commune dont un principal visant à tamponner les eaux du Llinas. Bien que là également les résultats d'étude montrent un gain significatif, ce projet se heurte à des incertitudes liées à un projet d'urbanisme situé à proximité de son emplacement futur.

Par ailleurs, un travail spécifique avec les viticulteurs a été initié afin d'identifier d'éventuels impacts et tenter de les éviter, de les réduire ou, à défaut, de les compenser.

Fin 2021, les études sur le projet de protection de Tuchan par l'implantation d'un ouvrage écrêteur sur le ruisseau des Nouyes sont en cours de finalisation après la mise en œuvre de sondages géotechniques.

Selon les résultats de ces études attendus pour le premier trimestre 2022, ce projet pourra être poursuivi dans le cadre du nouveau PAPI.

Plan du projet



LES TRAVAUX POST-CRUE DE JANVIER 2020



Salvezines

Après les réparations des digues et les restaurations de cours d'eau urgentes menées en 2020 suite au passage de la tempête Gloria, une deuxième tranche de travaux de restauration des cours d'eau a été lancée en 2021 pour une mise en œuvre à partir de septembre.

6 sites ont ainsi fait l'objet de travaux en 2021, principalement en amont du barrage de l'Agly où les dégâts sur les cours d'eau ont été les plus importants en janvier 2020.

Compte-tenu de retards pris pour la mise en œuvre des travaux, ces dernières interventions seront finalisées au premier trimestre 2022 pour clôturer définitivement les interventions de remise en état des cours d'eau suite à la tempête Gloria.



Monfort sur Boulzane avant travaux,



Monfort sur Boulzane après travaux,

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Dans le cadre de programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (cf. chapitre « grands dossiers), l'année 2021 a vu s'achever la quatrième tranche de travaux et démarrer la cinquième et ultime tranche.

Chaque année, environ 20 km de cours d'eau font ainsi l'objet d'une restauration ou d'un entretien par le SMBVA. Selon les enjeux présents à proximité des interventions, les travaux viseront à réduire le risque d'inondation et/ou à préserver le fonctionnement du cours d'eau. Pour cela, les interventions du syndicat sont différentes d'un chantier à l'autre et peuvent aller d'un simple débroussaillage avec abattage sélectif d'arbres jusqu'à la dévégétalisation et à la scarification d'atterrissements.



*Avant le chantier
d'Ansignan*

**Pendant le chantier
d'Ansignan**



L'OBSERVATOIRE DES DEBITS D'ETIAGE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE, cf. chapitre « grands dossiers), le SMBVA procède au suivi des débits d'étiage des cours d'eau en complément des suivis réalisés par les stations gérées par l'Etat.

Pour cela, sur une quinzaine de stations du bassin versant, le syndicat procède à un jaugeage tous les quinze jours afin de suivre plus finement l'évolution des débits des cours d'eau. Ces informations sont communiquées à l'ensemble des usagers préleveurs au moyen d'un bulletin hydrologique diffusé sur le site internet du syndicat et par courrier électronique.

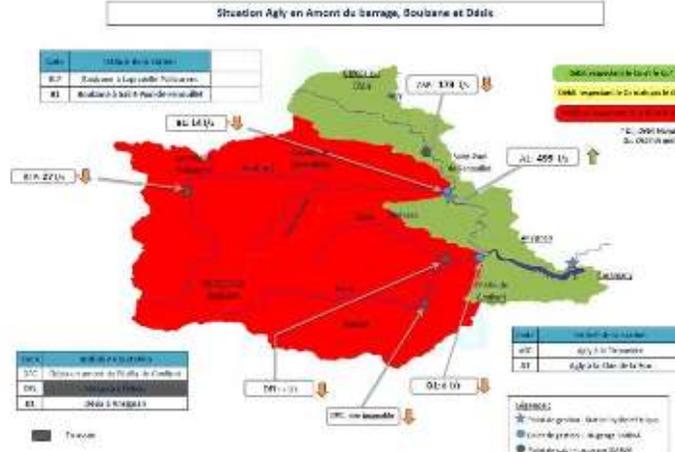


Jaugeage du Verdoubie à Paziols, 17.08.21

BULLETIN HYDROLOGIQUE DU 30 et 31 AOUT 2021



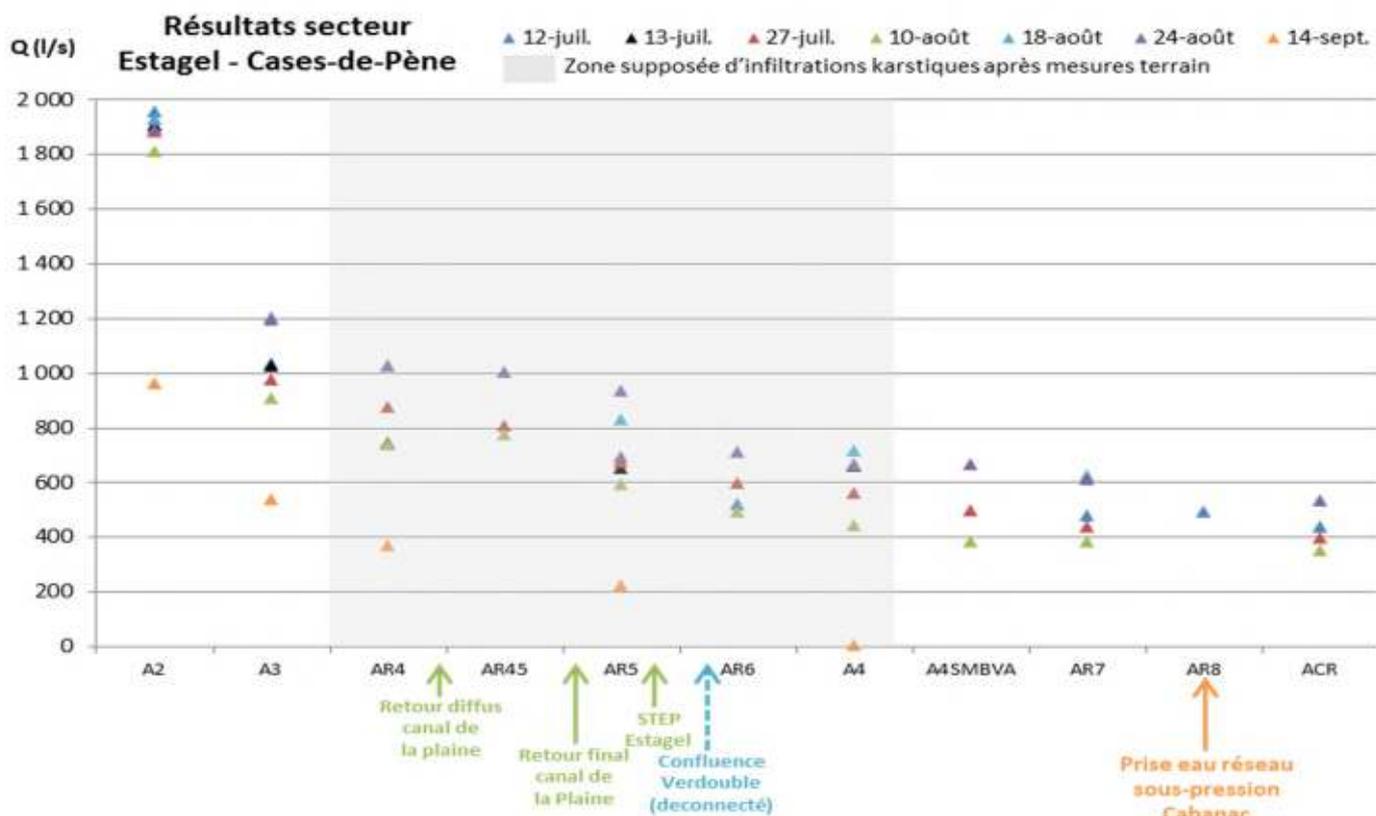
Commentaires : La campagne de jaugeage a été marquée par des températures de saison et un vent faible. Pour l'instant, de faibles épisodes pluvieux sont annoncés lors des prochains jours, un maintien des débits à leur niveau actuel est donc espéré.



Outre l'amélioration de la connaissance du comportement des cours d'eau du bassin versant, ce suivi vise principalement à permettre une gestion la plus fine possible des prélèvements d'eau en fonction de la ressource afin de concilier la préservation des usages et de la biodiversité et d'éviter le recours à des restrictions préfectorales de prélèvements.

En alternance avec ce suivi bimensuel, l'observatoire cible chaque été un secteur du bassin versant sur lequel des campagnes de jaugeages plus denses sont réalisées. En 2021, l'observatoire s'est ainsi attaché à mieux comprendre l'évolution de l'hydrologie de l'Agly entre le barrage et la mer.

Suivi renforcé Agly aval 2021 :



Canal d'Ansignan

LA GESTION D'UNE SECHERESSE IMPORTANTE

Suite à un printemps particulièrement sec sur la partie amont du bassin versant, l'année 2021 a été une année particulièrement sèche pour l'Agly et ses affluents. Les premières restrictions de prélèvements sont intervenues dès le mois de juin et se sont prolongées jusqu'en janvier 2022.

Sur la base des suivis de l'observatoire des étiages et en complément des instances départementales de gestion des sécheresses, le SMBVA organise des rencontres entre les divers gestionnaires des prélèvements sur des secteurs présentant des sécheresses.

Ainsi, sur la Boulzane, un travail de concertation a été initié en 2020, et finalisé en 2021 pour parvenir à faire discuter les différents préleveurs de la même masse d'eau. En 2021, des tours d'eau inter-canaux ont pu être validés par ce groupe de travail. Ces tours d'eau ont parfois pu être plus restrictifs que ce que la réglementation imposait. Un bilan de la saison a eu lieu le 22 novembre 2021, et le groupe de travail se réunira de nouveau en 2022.

De même, sur le secteur Agly aval, deux réunions ont été organisées afin de sensibiliser les préleveurs au faible niveau de remplissage du barrage, et essayer de créer une dynamique locale de gestion de l'étiage.

Planning de gestion d'étiage

		ASA des canaux de Caudiès			ASA de la Pinouze et Castel Fizel	ASA des canaux de l'Agly Amont			
Du à 8h	Au à 8h	Canal Caudiès Rive Gauche	Canal Caudiès Rive Droite	Canal Moulin du Roi Rive droite	Canal de la Pinouze et Castel Fizel	Canal Las Planes	Canal Boulzane Glacière	% fermeture par jour	% fermeture sur 4j
18-août	19-août	Ouverture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	83.3	50.0
19-août	20-août	Fermeture	Ouverture	Ouverture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	66.7	
20-août	21-août	Fermeture	Ouverture	Ouverture	Ouverture	Ouverture	Ouverture	16.7	
21-août	22-août	Ouverture	Fermeture	Fermeture	Ouverture	Ouverture	Ouverture	33.3	
22-août	23-août	Ouverture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	83.3	58.3
23-août	24-août	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	83.3	
24-août	25-août	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Ouverture	Ouverture	33.3	
25-août	26-août	Fermeture	Fermeture	Ouverture	Ouverture	Ouverture	Ouverture	33.3	58.3
26-août	27-août	Fermeture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	83.3	
27-août	28-août	Ouverture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	Fermeture	83.3	
28-août	29-août	Ouverture	Fermeture	Fermeture	Ouverture	Ouverture	Ouverture	33.3	
29-août	30-août	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Ouverture	Ouverture	33.3	



Espira de l'Agly, 22 septembre 2021
(FDPMMA66)

Les pêches de sauvetage

Afin de limiter les risques de mortalités piscicoles lors de l'assèchement de l'Agly, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Pyrénées-Orientales (FDPMMA66) peut intervenir pour réaliser des pêches de sauvetage. En 2021, 4 interventions d'envergure, ainsi que plusieurs interventions par les bénévoles des associations locales ont eu lieu, et ont permis de sauver environ 800 kg de poissons. Ces poissons pêchés ont été relâchés à l'amont de la zone d'infiltrations karstiques (notamment dans le secteur de Latour-de-France).

L'ANIMATION DES PROGRAMMES « CAPTAGES PRIORITAIRES »

Depuis 2019, le SMBVA anime les programmes d'actions des captages prioritaires de Cassagnes et Latour-de-France pour le compte de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, de la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes et la commune de Bélesta.

L'année 2021 a été marquée par plusieurs actions de communication auprès des publics des programmes d'action prioritaires : les élus des communes des AAC sur le 0 pesticides, les coopérateurs et viticulteurs pour leur présenter des programmes d'accompagnement aux changements de pratiques, les futurs agriculteurs au BPREA de Rivesaltes et les habitants des aires de captages avec l'édition de carnets sur l'usage et la protection de l'eau, la collecte des produits dangereux sur leur commune et la sensibilisation par le Département des collégiens de St Paul de Fenouillet.



En partenariat avec la Chambre d'agriculture, et Perpignan Méditerranée Métropole, la cave coopérative Terres Plurielles a été rencontrée en mars pour présenter les enjeux des groupes 30 000 Fermes qui financent la formation au changement de pratiques culturales. La démarche n'a pas été retenue par la cave qui s'est orientée sur des formations au AB pour ses coopérateurs.



Avec le service déchetterie de la communauté de communes Agly Fenouillèdes, il a été proposé aux communes volontaires l'organisation de **points de collectes des déchets dangereux** stockés chez les particuliers. 10 communes ont participé à ces deux semaines de sensibilisation, qui ont permis de récolter un grand nombre de produits usagés, emballages vides ou produits interdits, pris en charges et détruits par le réseau des déchetteries d'Agly Fenouillèdes.



Le temps fort de 2021 sur la mission captage est essentiellement le déploiement et la contractualisation de contrats de Paiements pour Services Environnementaux sur les aires de captages du Fenouillèdes.

LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

En réponse à un appel à projet de l'Agence de l'Eau, la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole a obtenu la mise en place d'un dispositif innovant nommé « Paiement pour Services Environnementaux » pour les agriculteurs situés sur les Aires d'Alimentation de Captages prioritaires. Sur les périmètres des aires d'alimentation des captages de Cassagnes et Latour de France, ce dispositif est animé sur le terrain par le SMBVA qui est ainsi en charge du suivi des exploitants.



Au global ce dispositif a ainsi permis en 2021 à 57 exploitants de contractualiser le soutien de pratiques agroenvironnementales vertueuses pour la qualité de l'eau par une rémunération sur 5 ans au prorata des pratiques mises en œuvre chaque année sur l'exploitation. Parmi eux, 18 contrats sont suivis par le SMBVA.

UN PREMIER COURS D'EAU DISTINGUE EN « BON ETAT »

Le mercredi 30 juin 2021, le SMBVA a célébré la remise de la distinction « Rivière en bon état » au Saint-Jaume, première rivière des Pyrénées-Orientales distinguée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

En présence de Laurent ROY, Directeur Général de l'Agence de l'Eau, la cérémonie a réuni les maires des communes du bassin versant et les principaux partenaires locaux du SMBVA, les conviant à découvrir les gorges du Saint-Jaume lors d'une balade commentée.



Cette distinction récompense les gestionnaires des rivières qui agissent pour l'atteinte du bon état écologique de leurs cours d'eau.

Il permet à tous les citoyens – promeneurs, pêcheurs, baigneurs – d'identifier les rivières qui affichent une bonne qualité écologique grâce à un panneau reconnaissable à ses 3 poissons bleus, installé à proximité des points d'accès à la rivière.



LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION



Un site internet, bv-agly.fr, est dédié au fonctionnement, aux missions et actions du SMBVA, régulièrement alimenté d'articles sur les points forts de l'actualité du Syndicat. 19 articles publiés en 2021.

Une lettre information est publiée semestriellement afin de faire un point sur les principaux dossiers et actions du SMBVA, diffusée via Facebook, le site bv-agly.fr et adressée à chaque élu du bassin versant.



Une page Facebook-Meta permet une diffusion des actualités du syndicat : 51 publications en 2021 - 19953 personnes touchées



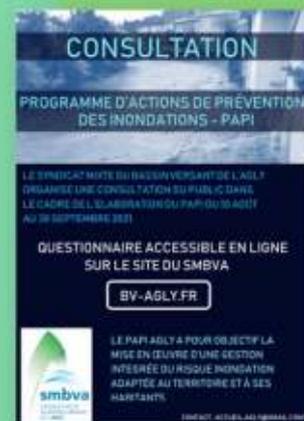
Le SMBVA a organisé une consultation du public du 10 août au 30 septembre 2021 dans le cadre de l'élaboration du PAPI.

La consultation du public du PAPI Agly s'inscrit dans l'objectif de permettre la participation effective du public à l'élaboration du programme d'actions afin d'aboutir à un projet partagé et de faciliter sa mise en œuvre ainsi que sa portée.

La consultation est diffusée par plusieurs canaux afin de toucher un public le plus large possible :

- Diffusion de l'annonce de la consultation aux 61 mairies du bassin versant de l'Agly,
- Diffusion de l'annonce de la consultation aux 7 Communautés d'Agglomération et de Commune
- Diffusion de l'annonce de la consultation sur le site internet du SMBVA et sur Facebook/twitter

170 contributions ont ainsi pu être récoltées à cette occasion.



Le 14 juin, à Saint Paul de Fenouillet, Clément Baudot de la FREDON Occitanie a présenté aux collectivités du SMBVA les chartes 0 phyto et Terre Saine qui valorisent les efforts de 0 pesticides dans les communes. Des échanges riches et instructifs ont eu lieu entre communes déjà labellisées et d'autres intéressées à le devenir. Il existe des solutions pour accompagner les difficultés techniques, et la labellisation avec les grenouilles le permet !



En partenariat avec la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes, le SMBVA a proposé aux particuliers de récolter leurs déchets dangereux.

Le SMBVA a participé le 26 juillet 2021 à la journée de sensibilisation à l'environnement organisé par la mairie de Tuchan.



En septembre 2021, le SMBVA a organisé à Caudiès-de-Fenouillèdes une visite de démonstrations, d'échanges et de conseils entre jardiniers amateurs afin d'évoquer les solutions pour économiser l'eau dans son potager. Une matinée riche en idées, pleine d'échanges et de convivialité.

Les animatrices captages prioritaires de la vallée de l'Agly du SMBVA et de PMMCU sont intervenues lundi 8 novembre auprès des étudiant.es en BPREA au CFPPA de Rivesaltes. Elles ont présenté aux futur.es exploitant.es agricoles du territoire les enjeux qui pèsent sur la qualité de la ressource en eau et les moyens d'action agricole sur les aires d'alimentation de captages. Les échanges ont été riches d'informations pour des projets de maraichage, de PPAM et de viticulture.

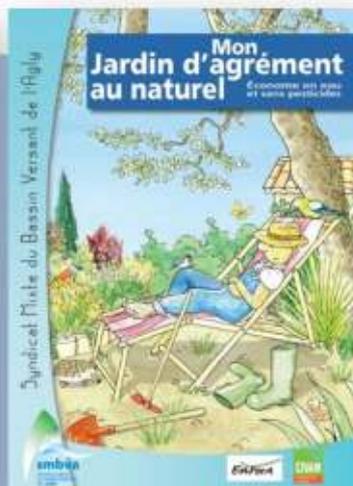
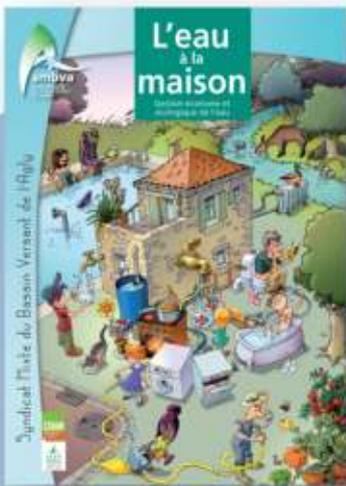


Au départ de la randonnée des gorges du St Jaume sur le GR36, le SMBVA a installé un panneau d'informations. Vous y découvrirez les enjeux de cette rivière, ces espèces endémiques



En partenariat avec l'Etat et l'IFFORME, le SMBVA a organisé la première représentation nationale de « 16431 (Souvenirs d'avenir) », pièce écrite afin de sensibiliser aux risques d'inondation les adolescents. Six classes de collèges et lycées ont pu découvrir ce spectacle ludique et instructif aux dômes de Rivesaltes.

Une brochure a été éditée en fin d'année à l'attention des amateurs de jardinage, afin de faire un point sur les pratiques économes en eau simples à mettre en place pour optimiser son arrosage.



Le SMBVA a édité deux livrets :

Mon jardin d'agrément au naturel & L'eau à la maison.

S'adressant au grand public, ces deux livrets apportent conseils et informations sur les thèmes de l'usage domestique de l'eau et sur les bonnes pratiques à l'échelle du potager particulier dédiés à notre territoire. Ils exposent les impacts de chacune de nos actions individuelles ou collectives et sont dédiés au périmètre de notre bassin versant.